



9 janvier 2023



## 2023 Année de grands défis !

### **Salariés et Citoyens au cœur de nos mobilisations**

Dans un contexte mondial de grande inflation, de guerre en Europe mais aussi de volonté du président Macron de restaurer un monde du travail non émancipé où les uns peinent pour que les autres voient leurs privilèges s'accroître, 2023 s'annonce d'ores et déjà l'année d'enjeux fondamentaux :

La réforme de l'assurance chômage qui pourrait entraîner une recrudescence de personnels non diplômés vers les secteurs sanitaires et médico-sociaux, la réforme des retraites allongeant la durée de travail de métiers déjà usants, les changements climatiques et les multiples défis pour la transition écologique, etc.

Pour notre entreprise, 2023 sera sans surprise l'année de décisions capitales, notamment avec le lancement du projet d'éclatement de MGEN ASS et Centres de santé pour passer sous le giron de VYV3 et sa gestion régionalisée. Nos élections professionnelles en mai ponctueront celle-ci avec le renouvellement des instances (CSE, CSE.C, RP).

Alors, 2023, année d'optimisme ou de pessimisme ? Difficile à dire aujourd'hui, mais année de lutte syndicale certainement. Voici pour l'instant les 2 informations de début d'année en lien avec les salaires et en attendant d'y voir plus clair, l'UNSA-MGEN-VYV vous souhaite une bonne année 2023 !

### **Salaire Minimum MGEN à 115,5% du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Le SMIC MGEN s'élèvera à 1974,22€ brut (smic à 1709.28€ brut) et devrait apparaître sur les bulletins de salaire dès ce mois janvier.

### **Augmentation de 3% du point FEHAP**

Comme nous vous l'annoncions le mois dernier, l'augmentation de la valeur du point de 4,447 euros à 4,58 euros était en attente de parution au journal officiel.

Le 24 décembre 2022, l'agrément de la recommandation patronale FEHAP a été validé par la parution au JO.

Le paiement devrait intervenir sur les payes du mois de février avec un effet rétroactif au 1er juillet 2022.

L'UNSA continue néanmoins à demander à l'employeur MGEN le versement d'une prime de 150 euros, comme proposé par la FEHAP, à destination des plus bas salaires, dans le but de limiter une injustice inacceptable.

## CSE Central – La solidarité s’exprime dans les œuvres sociales

**Au milieu d’un marasme économique et son lot d’incertitudes, le CSE Central reste un élément majeur de la solidarité entre les salariés de notre entreprise.**

Depuis juillet 2019, l’UNSA-MGEN est en charge du Comité Central, de la redistribution des ASC - Activités Sociales et Culturelles - après négociation annuelle de la dotation employeur (aboutissement favorable pour 2023 et durable pour les années à venir).

En sa qualité de secrétaire du CSE.C, **Laëtitia Guichard** a pu porté, aidée de ses camarades UNSA siégeant au bureau du CSE.C (*Jonathan Ferrari, Michel Laugier, Christine Elmassian et Valérie Laurent*) des **évolutions** tant dans les prestations existantes, qu’à travers de **nouvelles propositions** que dans la **manière de piloter ce collectif** opérationnel (porté par 7 salariés du CSE.C) et politique (bureau du CSE.C avec les 4 organisations syndicales).

La recherche de consensus, en dépit des fortes tensions (désolidarisation CSE Union) et en cette période si particulière (COVID) a permis de préserver une dynamique collective, largement mise à mal par ce contexte inédit.

**Parmi les avancées notables :** revalorisation d’ampleur du **chèques vacances**, du **chèque culture adulte** (125€), des **CESU** (renfort des « prestations pour tous »), redéfinition des **règles Tourisme** pour plus de bénéficiaires (+ instauration Chèques Vacances DROM – Départements et régions d’outre-mer), **aide /prêt commission sociale** porté à 2000€... avec, en 2022, de **nouveaux Quotients Familiaux** revus à la hausse.

Mais aussi de nouvelles ASC, plus connectées et plus solidaires : **Culture en ligne** et **Solikend**.



### En 3 mots, l’UNSA aura permis: la **DIGITALISATION**, la **SIMPLIFICATION**, la **DIVERSIFICATION** des offres du CSE.C !

Le CSE.C, lieu politique par définition au-delà de son instance de consultation sur tous les sujets transversaux de l’UES, doit pouvoir porter une vision, en écho direct avec les aspirations du **1<sup>er</sup> syndicat plébiscité par les salariés-électeurs**.

Au regard des orientations de **l’UNSA**, la question du développement durable, ou plus exactement de l’empreinte carbone de nos activités (Tourisme et Jouets), a été mise au 1<sup>er</sup> plan à travers un audit (état des lieux et plan d’actions) qui devra vivre au-delà du calendrier court-termiste des mandats.

**L’UNSA-MGEN** a souhaité impulser cette prise de conscience que chacun devra s’approprier, c’est ici la responsabilité d’un organisme social comme le nôtre, à destination de 9000 salariés, qui est appelée.

Cette préoccupation collective, pour participer de notre modeste place à la lutte contre le dérèglement climatique, est essentielle dès aujourd’hui !

Puis, plus récemment, 2 opérations de redistribution des excédents tourisme 2020 et 2021 avec attributions de C’Kdo Noël ; en 2022 : 170€ pour plus de 7000 personnels.

Mais ce travail de gestion et coordination des œuvres sociales n’a de sens que si les équipes UNSA restaient en connexion avec le terrain. C’est la patte de notre syndicat, la rencontre avec vous dans vos établissements, au plus près

de vos réalités quotidiennes, approche largement confirmée tout au long du mandat et dont la grande enquête salariés de sept 2020, le sondage RP de mai 2022, l’information mensuelle de la secrétaire du CSE.C aux RP et l’organisation de réunion teams en sont quelques illustrations. L’édition du flyer a pu répondre aux demandes d’informations des élus, en charge du relai local des activités du CSE.C auprès de leurs collègues.



Décrire l’ensemble des actions menées depuis plus de 3 ans serait trop long... mais en mentionner une dernière, le **recours revendiqué à des organismes liés au handicap et à la solidarité : l’ATRT (ESMPI MGEN), entreprise adaptée, ESAT et le don fait en 2022 au secours populaire pour les réfugiés ukrainiens.**





# Bulletin d'adhésion 2023

### Le saviez vous ?

Cotisation syndicale et crédit d'impôt : il existe un Crédit d'impôt sur la cotisation syndicale (sauf déclaration aux frais réels) de 66%.

Je soussigné(e) (NOM Prénom) \_\_\_\_\_

demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VYV**

À compter du \_\_\_\_\_ Centre de travail \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse personnelle \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tel. \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN \_\_\_\_\_

Ancienneté \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_

Signature

Paiement par chèque ou par virement bancaire  
RIB accessible depuis notre site: [www.unsa-mgen.fr](http://www.unsa-mgen.fr)

Pour un paiement en plusieurs fois, contactez nos trésoriers

À retourner à (en 'lettre suivie' de préférence)

**UNSA-MGEN**  
7 square Max Hymans 75015 PARIS

## Cotisation 2023

Base de calcul: Salaire brut Mensuel « imposable »	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%	Reste a charge mensuelle déduction fait des 66% de credit d'impot
jusqu'à 1600€	48 €	17 €	1,42 €
de 1601 à 1800€	55 €	19 €	1,58 €
de 1801 à 2000€	64 €	22 €	1,83 €
de 2001€ à 2400€	73 €	25 €	2,08 €
de 2401 à 2800€	88 €	30 €	2,50 €
Plus de 2800€	99 €	34 €	2,83 €

### Contact Trésorerie:

Eric David :  
[edavidsi@mgen.fr](mailto:edavidsi@mgen.fr)

Philippe GOUBET  
[pgoubet26@mgen.fr](mailto:pgoubet26@mgen.fr)

Nous  
sommes là  
pour vous  
aider !